

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 JUI 2019

Date de convocation et d'affichage : 7 juin 2019.

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 10.

Présents :

Mmes BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylvianne, BEURY Jeanne-Laure, BLUM Catherine, BOUCHOT Chantal, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie, LEMELLE Flavienne, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, OUADAH Karima, PAUTRAS Marie-Françoise, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RICHARD Sophie, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, THOMAS Christine, URBAIN Sandrine

MM. ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BACHMANN Jean-Marie, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAPLOT Roland, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAU Pascal, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GAURIER Claude, GATOUILLAT Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUMBERT Christophe, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEPRINCE Didier, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, PARIGAU Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RICHARD Olivier, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SUBTIL Bruno, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel

Représentés : GARNERIN David par COLLIN Isabelle, BRANLE Christian par TRESSOU Marie-Hélène, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, SAINTON Michel par LEBRUN-HUTINEL Françoise, ROTA Colette par MORET André, VETTER Claude par SIMON Chantal, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno

Sont excusés et ont donné pouvoir : HUBINOIS Alain à TRIBOT Philippe, DEMOISSON Daniel à BLANCHARD Dominique, FEVRE Dolly à GIRARD Marc, ABEL Jean-Pierre à PEUCHERET Alain, ROBERT Isabelle à VOLHUER Michel, CHAMPAGNE Anicet à ROUSSELOT Nicole, SAUNOIS Serge à MEIRHAEGHE Jean-François, COURTOIS Jean-Christophe à COTEL Philippe, VAN de ROSTYNE Alain à GAURIER Claude, LEROY Marie-Thérèse à FAURE Gilbert, DRAGON Jean-Luc à GREMILLET Annie, LEDOUBLE Catherine à BALLAND Alain, CODAZZI Colombe à VIART Jean-Michel, LEIX Jean-François à ARNAUD Jean-Jacques, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BOISSEAU Dominique à BRET Marc, PATELLI Lise à BEURY Jeanne-Laure, ROUVRE Annie à PHILIPPON Elisabeth, ZAJAC Anna à BLANCHON David

Excusés : PETIT Sandrine, RESLINSKI Jean-François, REHN Yves, RIGAUD Jacques, ZWALD Jérémy, SPILMANN Marcel, AMILHAU Marie-Pierre, MENUUEL Gérard, SERRA Frédéric

Absents : GRIENENBERGER Daniel, FRAPIN David, KISSERLI Jean-Marie, RABAT-ARTAUX Nadia, SIMON Véronique, MARTINOT Bruno

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

DELIBERATION N°25	Pôle Métropolitain Bourgogne – Sud Champagne – Portes de Paris-Approbation des nouveaux statuts, reprise de la procédure
RAPPORTEUR	Olivier DUQUESNOY

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
102	121	119	2		

Le rapport est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2019

**POLE METROPOLITAIN BOURGOGNE – SUD CHAMPAGNE – PORTES DE PARIS
APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS, REPRISE DE LA PROCEDURE**

Annexes : courrier de notification - délibération exécutoire du comité syndical en date du 18 mars 2019 - tableau synoptique des modifications proposées, intégrant l'amendement voté en comité syndical - projet de statuts modifiés tels qu'adoptés par le pôle métropolitain

Exposé :

Lors de son assemblée en date du 12 novembre 2018, le Comité syndical du Pôle métropolitain Bourgogne – Sud Champagne – Portes de Paris a décidé d'apporter plusieurs modifications à la rédaction initiale des statuts en vue d'apporter à la fois plus de simplicité et une plus grande souplesse au fonctionnement du Pôle.

Ces modifications de statuts du Pôle ont été approuvées depuis, à l'unanimité, par les trois EPCI :

- Communauté d'agglomération du Grand Sénonais, le 20 décembre 2018 ;
- Communauté d'agglomération « Agglomération de Chaumont », le 23 janvier 2019 ;
- Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole, le 1^{er} février 2019.

Toutefois, le 12 février 2019, la Préfecture de Haute-Marne a demandé à la Communauté d'agglomération de Chaumont de retirer sa délibération au motif que la modification statutaire engagée par le Pôle métropolitain prenait en compte le nouveau nom de la Communauté d'agglomération de Chaumont alors que cette nouvelle dénomination n'avait pas fait l'objet d'une consultation des communes membres de l'Agglomération de Chaumont et copie de ce courrier a été envoyée au Préfet de l'Aube. La saisine du Préfet de l'Aube a suspendu de fait la signature de l'arrêté préfectoral qui aurait dû prendre acte des modifications statutaires décidées lors du comité syndical du 12 novembre 2018.

Il a donc été demandé au Pôle métropolitain de reprendre toute la procédure de modification statutaire en revenant uniquement sur la prise en compte du changement de nom de la Communauté d'agglomération de Chaumont, du bassin Nogentais et du bassin de Bologne-Vignory-Froncles. Toutes les autres modifications sont maintenues. Le comité syndical du 18 mars 2019 s'est donc prononcé en ce sens. Un amendement déposé en séance a en outre apporté quelques précisions complémentaires quant au lieu de réunion des comités syndicaux.

A l'instar de ce qui avait été proposé précédemment et afin de permettre une vision globale de ces modifications statutaires, un tableau synoptique des modifications intégrant l'amendement voté en comité syndical est proposé en annexe au présent rapport. La version consolidée des statuts, après cette seconde modification et prise en compte de l'amendement, est également jointe en annexe au présent rapport.

La décision de modification est à nouveau subordonnée à l'accord des conseils communautaires dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création du Pôle métropolitain. En application de l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque membre du syndicat est donc invité à émettre un avis relatif à ces propositions de modifications statutaires, la modification statutaire étant subordonnée à l'accord des conseils communautaires dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création du Pôle métropolitain.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER les nouveaux statuts du Pôle Métropolitain Bourgogne – Sud Champagne – Portes De Paris ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote